

COMPTE RENDU

Date de la convocation du Conseil municipal : le 26 mars 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS - Françoise ROUX - Philippe CHAMPANAY - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE - Pascale CAVILLON – Sébastien RIGAUDIER - Bertrand BREVET - Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON - Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mireille GROSSELIN (pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Nina ZACCAGNINO (pouvoir à Mathilde VERNET)

Membre absent : Jean-Marc MOLLARD

Membres présents à la séance : 16

Membres excusés ayant donné pouvoir : 2

Membre absent : 1

Secrétaire de séance : Annie MIGNOT

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Il soumet le projet de compte rendu de la séance précédente (19 novembre 2020) à l'approbation des membres du Conseil municipal.

Madame Stéphanie LAURENCIN fait remarquer qu'une ligne stipulée dans le compte rendu reprend ses propos de façon incomplète.

Elle demande que la phrase, figurant dans le point sur la distribution des colis aux personnes de 75 ans et plus, « Madame Stéphanie LAURENCIN se félicite que l'on fasse travailler les commerçants locaux plutôt que la zone commerciale proche de la commune » soit remplacée. Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Madame Stéphanie Laurencin transmise par écrit en préalable du Conseil municipal :

« En effet, j'avais questionné le CCAS sur la composition du panier et la provenance des produits car j'étais étonnée que la recherche de produits auprès de nos commerçants n'était pas un critère pour la confection de ceux-ci. D'autant plus étonnée qu'au sein même de cette assemblée, lors d'un précédent Conseil municipal, un mouvement d'offuscation était apparu face à l'installation d'une enseigne dans un village voisin portant préjudice à notre commerce local.

Pour ma part, il me semblait donc important et évident que pour toute initiative émanant de la commune nous fassions travailler nos commerçants avant tout.

Bien sûr, je me félicitais finalement que cet avis ait été pris en compte surtout dans le contexte actuel où la commune se doit d'être solidaire de nos acteurs locaux »

Monsieur le Maire répond que cette remarque avait été faite lors d'une réunion du CCAS et qu'il ne l'a pas entendu lors de la réunion du Conseil municipal.

Madame LAURENCIN indique qu'elle a repris ces propos lors de la dernière réunion du Conseil municipal. Madame Françoise ROUX et Monsieur Jean-Jacques CHAVANNE contredisent vivement les faits énoncés, indiquant qu'à part une demande de devis pour un produit (biscuits Gaudelices) approvisionné à partir d'un commerçant d'un village voisin, dès le départ tous les produits étaient issus des commerces de la commune. Ils indiquent par ailleurs qu'une telle modification reste un détail.

Monsieur le Maire affirme que le conseil a toujours défendu le commerce local et bien qu'il confirme ne pas avoir entendu ces propos, il propose qu'il soit tenu compte de cette remarque.

Il soumet à nouveau le projet de compte rendu à l'approbation du conseil avec cette modification.

Le compte rendu est approuvé par 14 voix pour et 4 contre (Stéphanie LAURENCIN, Mireille GROSSELIN, Fabrice THOMASSON, Pierre-Yves RAVIER).

Monsieur le Maire soumet au vote :

- Une modification de l'ordre du jour. Il propose de débiter la séance par les questions diverses afin de ne pas les traiter de manière trop rapide en fin de séance ; des informations importantes doivent être données aux conseillers,
- Le report du point 2 : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal en raison de demandes d'amendements reçus 9 heures avant le début de la séance.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

I. Questions diverses

a) Poursuite du positionnement de la commune en faveur du soutien au commerce de proximité :

Monsieur le Maire rappelle que le tissu commercial de Montrevel-en-Bresse est un élément essentiel du centre bourg, il reste dynamique grâce aux efforts réguliers déployés par les municipalités qui se sont succédées et grâce aux animations renouvelées, proposées par l'association des commerçants Ecotonic.

Depuis 6 mois, l'installation annoncée d'une enseigne Mac Donald's en zone périphérique Nord inquiète vivement la municipalité, tout comme les commerçants, qu'il s'agisse des commerces de bouche, de restauration familiale de midi, de ventes à emporter qui seront impactés par cette multinationale.

La dernière actualité sur ce dossier est la délivrance et affichage du permis de construire de cette enseigne de restauration rapide.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en partenariat avec Ecotonic un recours gracieux ainsi qu'un recours hiérarchique vis-à-vis de cette décision seront adressés respectivement à Monsieur le Maire de Jayat et Madame la Préfète de l'Ain.

b) Maintien du réseau des professionnels de santé :

Le centre d'exploitation départemental des routes du canton, contigu à la maison médicale, va déménager prochainement pour s'implanter au voisinage de la future gendarmerie.

Monsieur le Maire informe qu'afin d'anticiper l'extension ou la nouvelle implantation de la maison de santé, un courrier a été adressé au Président du conseil départemental de l'Ain, lui indiquant l'intérêt majeur pour la commune de Montrevel-en-Bresse d'obtenir un accord de principe pour la mise à disposition du tènement immobilier sis rue du stade, terrain qui sera prochainement délaissé.

Réponses aux questions posées par écrit par Madame Stéphanie LAURENCIN :

En préambule, Monsieur le Maire fait remarquer que dans le règlement intérieur du Conseil municipal, il est prévu que des questions écrites puissent être adressées au Maire sur toute affaire ou problème concernant la commune.

Les questions qui vont suivre concernent les sujets traités dans l'ordre du jour. Seules les questions orales sont traitées dans le cours de l'ordre du jour, ou en fin de séance, s'il s'agit de questions diverses. Aussi, Monsieur le Maire expose qu'il a choisi de les traiter en introduction des points à l'ordre du jour.

Les questions sont les suivantes :

1. Détail de l'enveloppe voirie = 483 763 €,
2. Dossier des travaux d'enfouissement des réseaux dans le quartier Bel Air,
3. Maison de la solidarité = 100 000 € : détail des éléments composant cette enveloppe de 100 000 €,
4. Site de stockage : 50 000€
5. Sécurité : 15 000 €

1. L'enveloppe voirie comprend :

- Un coût prévisionnel de 370 000€ correspondant à l'enfouissement des réseaux du quartier Bel'Air. 72 000€ de cette somme ne seront pas inscrits au BP suite à un échange de ce jour avec le SIEA confirmant que le syndicat budgete directement la TVA sur ces opérations.
- Un budget de 15 800€ correspondant au complément budgétaire nécessaire pour la réalisation des trottoirs de la rue de l'Huppe
- 97 963€ de restes à réaliser 2020, correspondant principalement au fonds de concours versés à la CA3B en début d'année pour l'aménagement de l'avenue de Macon en 2019.

2. Enfouissement des réseaux dans le quartier Bel Air :

Le SIEA a transmis à la commune un dossier d'étude concernant l'enfouissement des réseaux en phase d'avant-projet sommaire (APS). À ce stade la commune a validé la poursuite de l'étude qui permet la réalisation de l'avant-projet définitif, à partir duquel une validation engageant la commune pourra être réalisée.

3. Maison de la solidarité

Les travaux comprennent :

- La reconfiguration d'espaces *via* notamment la suppression de cloisons sur la partie sud de la Maison,
- La réfection du sol, des murs et des plafonds sur la partie sud,
- La création d'un espace cuisine central,
- La création de deux sanitaires PMR.

Le coût d'objectif est de 100 000€. Des devis seront sollicités auprès de différentes entreprises locales dans le prochain trimestre.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel.

4. Site de stockage des déchets verts

Les déchets verts produits par la commune sont aujourd'hui stockés sur un terrain proche de la Reyssouze. Dans un objectif de développement durable, une zone de stockage intermédiaire des déchets verts, ainsi que des déchets de nettoyage de la voirie, est envisagée sur la parcelle jouxtant le centre technique communal. Ces déchets seront ensuite valorisés selon des modalités d'externalisation restant à préciser.

5. Enveloppe sécurité :

L'enveloppe sécurité de 15 000€ est une enveloppe aujourd'hui indifférenciée permettant de faire face à des urgences mettant en question la sécurité des citoyens ou des employés. La sécurisation de la rue des Serves ou du hameau de Cuet sont ainsi à l'étude.

*** * ***

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu ce jour plusieurs demandes d'amendements sur le règlement intérieur. Certaines remarques sont intéressantes. Toutefois, le travail pour apporter une réponse est conséquent et ne peut pas être fait dans l'urgence.

Monsieur le Maire fait le parallèle entre ces demandes et celles ayant été formulées lors du Conseil municipal de Bourg en Bresse.

Ces demandes seront examinées lors du prochain Conseil municipal.

I. Affaires administratives et financières

1. **Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal au maire**

Les conseillers municipaux ont été destinataires des décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions déléguées par délibération du 28 mai 2020.

Monsieur le Maire demande si cette transmission a suscité des questions ou des observations.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

2. **Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.**

Ce point est reporté à la séance suivante.

3. **Exercice 2020 : compte de gestion, compte administratif et affectation du compte de résultat**

Monsieur le Maire rappelle le cadre général. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, la loi prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note transmise aux membres du Conseil municipal en amont de celui-ci répond à cette obligation.

Approbation du compte de gestion 2020.

Après s'être assuré que le compte de gestion, établi pour l'exercice 2020 par le comptable présente des résultats strictement identiques au compte administratif, Monsieur le Maire déclare qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Il met son approbation au vote.

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020, par 17 voix pour et une abstention (Monsieur Fabrice THOMASSON)

Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat

Monsieur le Maire fait une présentation du compte administratif 2020.

Le résultat de fonctionnement s'élève à un montant de 719 024.28 €, résultant de 1 309 114.47 € de dépenses et 1 722 074.82 € de recettes (comprenant l'excédent reporté d'un montant de 306 063.93 €).

La section d'investissement enregistre quant à elle des recettes pour 2 206 523.28 € et des dépenses pour 791 699.89 € auxquelles s'additionne le résultat reporté de 2019, qui est de – 756 224.94 €, soit un solde d'exécution qui s'élève à 658 598,45 €.

Les restes à réaliser, en dépenses, s'élèvent à 505 307.19 € et, en recettes, à 378 297.00 €

Sans question de la part de l'assemblée, suite à sa présentation, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Christelle PERROUD pour assurer la présidence de l'assemblée pour le vote.

Christelle PERROUD est élue, au scrutin public, à l'unanimité.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Pierre ROCHE (Maire sur le début de l'exercice 2020) se retirent pour le vote du Compte administratif.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 par 15 voix pour et une abstention (Monsieur Fabrice THOMASSON), l'affectation du résultat de l'exercice 2020 par 17 voix pour et une abstention (Monsieur Fabrice THOMASSON).

4. Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente Vincent DECHELETTE, nouveau Directeur général des services, et annonce l'arrivée à temps plein d'Anita Berry, en charge de la comptabilité, du périscolaire, de l'urbanisme.

a. Politique de provisionnement et admissions en non-valeur :

Monsieur le Maire indique que les créances supérieures à deux ans représentent parfois une somme importante dont une partie ne pourra être vraisemblablement jamais recouvrée.

Il convient donc, afin de donner l'image des comptes la plus fidèle à la réalité, d'inscrire une partie de ces créances en provision à hauteur minimale de 15% (compte 6817) ou de les admettre en non-valeur (ANV, comptes 6541-6542).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de budgéter aux comptes 6541 et 6542 le montant des ANV à hauteur de 100% des créances fléchées dans ce cadre par les services de l'État et de provisionner 15% des autres créances supérieures à deux ans.

Pour l'exercice 2021, ce mécanisme entraîne l'inscription de 370€ de crédits au titre des ANV et de 250€ au titre des provisions.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le mécanisme de provisionnement et de budgétisation des Admissions en non-valeur tel que décrit ci-dessus.

b. Vote des taux d'imposition des taxes directes :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 18 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a fixé les taux de la fiscalité directe locale suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 16,51%
- Taxe foncière (non bâti) : 38.24%

En raison de la réforme de la fiscalité locale décidée par l'État, le taux de taxe d'habitation est gelé dès 2020 à hauteur de celui appliqué en 2019 (12,14%) et n'a donc pas fait l'objet d'un vote en 2020.

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

Puis, il rappelle les éléments de contexte :

- D'une part, l'harmonisation des taux de fiscalité locale décidée par la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse,
- D'autre part la réforme de la fiscalité locale.

Dans le cadre de de l'harmonisation des taux de fiscalité locale décidée par la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, le taux de la part intercommunale de taxe sur le foncier bâti a évolué à la baisse pour les contribuables de l'ex-Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse depuis 2017.

Cette diminution de 1,3 point s'est traduite par une baisse des taux d'imposition pour le contribuable, le taux de la part communale demeurant constant.

Le Conseil municipal a voté en 2020 une augmentation du taux de la part communale à due concurrence de la diminution de la part intercommunale 2020 (0.41 point), cette évolution ayant un effet neutre pour le contribuable. Les recettes de la commune ont du fait de l'augmentation de ce taux augmenté de 11 250€. Le taux d'imposition de la CA3B sera de 1.60% en 2021 (soit - 0.43 point).

Dans un contexte global de raréfaction des ressources, Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux de la part communale de la taxe sur le foncier bâti à due concurrence de la diminution du taux de la part intercommunale, soit + 0.43 point.

De ce fait, le taux cumulé commune / CA3B reste inchangé.

Les bases d'imposition prévisionnelles n'ont pour l'heure pas été notifiées par l'État.

À bases égales, cette évolution du taux occasionnera une augmentation prévisionnelle des recettes pour la commune de 11 800 € en 2021.

Par ailleurs la DDFIP a notifié à la commune que, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, le Taux de TFB 2021 doit être augmenté en 2021 de « + 13.97% (= le taux du Département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme) », précisant que « toute délibération de vote de taux 2021 qui reconduirait le seul taux TFB communal 2020 sans ajout du taux du Département de l'Ain (13.97%) ne pourra pas être retenue par le service au motif qu'elle ne respecte pas la réglementation en vigueur ».

Cette augmentation du taux a pour objectif de compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Toutefois, le transfert du taux départemental de taxe foncière sur le bâti (TFB) aux communes entraînera la perception d'un produit supplémentaire de TFB qui ne coïncidera jamais à l'euro près au montant de la TH perdue.

Des communes pourront être surcompensées en récupérant plus de TFB qu'elles n'auront perdu de TH, et d'autres communes pourront au contraire être sous-compensées. La situation de sur ou de sous compensation sera corrigée à compter de 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantira à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Monsieur le Maire indique que ce coefficient correcteur a fait l'objet d'une notification à la commune quelques heures avant la séance du Conseil municipal. Monsieur Vincent DECHELETTE précise que le nouveau mécanisme occasionnerait une recette supérieure estimée à 3 465€ pour la commune. Ce montant étant en-deçà du seuil de déclenchement du mécanisme de compensation, il restera pour la commune une recette supplémentaire.

La perte de recette du département sera quant à elle compensée par le versement par l'État d'une part de TVA.

En conclusion, proposition d'évolution du taux de TFB :

Taux 2020	Augm. à due concurrence de la baisse du taux CA3B	Augm. obligatoire conséquence de la réforme de la TH	Taux 2021
16.51%	+0.43%	+13.97%	30.91%

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties

Les propriétaires de foncier non bâti voient également leurs taux d'imposition diminuer, du fait de la diminution du taux de la part intercommunale de la taxe sur le foncier non bâti dans le cadre de l'harmonisation mise en œuvre au sein de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. En 2021, le taux CA3B sera de 7.42% (- 0.86 point).

Le taux de la commune de Montrevel-en-Bresse est de 38.24% en 2020.

La variation du taux de taxe foncière sur le non bâti est soumise à des règles de lien avec la variation du taux de taxe sur le foncier bâti.

Eu égard à cette règle de lien entre les taux, une variation maximale du taux de 0.54% peut être appliquée, le portant au maximum autorisé de 38.78%. Cette évolution conduirait à un produit fiscal supplémentaire estimé à 340 €.

Eu égard au faible montant du produit supplémentaire résultant d'une variation maximale du taux de TFNB, il est proposé de maintenir le taux de taxe sur le foncier non bâti à son niveau précédent, soit 38,24 %.

Madame Stéphanie LAURENCIN fait remarquer qu'il sera nécessaire de faire de la pédagogie lors de la communication sur ce point afin que l'utilisateur n'ait pas le sentiment que le taux a doublé.

Selon Monsieur Jean-Pierre ROCHE le contribuable s'intéresse davantage à la somme à payer qu'à ces mécanismes un peu compliqués. Il reconnaît qu'un effort de pédagogie sera nécessaire.

Monsieur Fabrice THOMASSON, quant à lui, souligne que ce que voit le contribuable, c'est que les impôts augmentent tous les ans : entre 10 et 60 euros par an.

Monsieur Jean-Pierre ROCHE répond à Monsieur Fabrice THOMASSON que le montant de l'impôt est le résultat de la multiplication d'une base par un taux. Les impôts locaux peuvent augmenter bien que la commune n'ait pas modifié ses taux. En revanche, elle n'a pas de prise sur la valeur des bases.

Ces dernières années des augmentations assez sensibles des bases ont été décidées par le législateur.

Il est compliqué pour le contribuable de savoir lors d'une augmentation quelle part revient au législateur ou à la commune.

Monsieur le Maire met ce point au vote

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 30.91%,
- Taxe foncière (non bâti) : 38,24%

c. Budget primitif 2021

Monsieur le Maire articule sa présentation du budget primitif autour des quatre principaux axes de politiques publiques en 2021 :

1. L'intégration de la compétence scolaire/périscolaire suite à la dissolution du SIVOM
2. L'amélioration du cadre de vie
3. L'attractivité par l'accès aux services et ressources du territoire
4. L'action en faveur du développement durable

1^{er} axe : Intégration scolaire et périscolaire :

Monsieur le Maire expose les principales conséquences budgétaires relatives à la dissolution du SIVOM : l'augmentation de la masse salariale de 325 K€ du fait de l'intégration des agents dans les équipes communales, la prise en charge directe de l'achat des repas du restaurant scolaire et des goûters pour 60 K€, l'intégration de diverses charges (fournitures, ...).

Toutefois, la suppression de la participation de la commune au SIVOM d'un montant de 372 K€ vient réduire, à hauteur de - 372 k€ les dépenses.

L'augmentation des dépenses est estimée à 43 230 euros.

En revanche, la perception directe des redevances restaurant scolaire (60 k€) et garderie (21 k€), ainsi que d'une subvention CAF (12.5k€), diminuées de la baisse de l'attribution de compensation de 5 K€, du fait de la gestion du parc informatique périscolaire par la Direction des services informatiques de la CA3B a pour conséquence une augmentation des recettes de 88 500 euros.

Ce qui au global représente sur une année une balance prévisionnelle favorable à la commune d'un montant de 45 270 euros.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec les compétences du SIVOM, les services scolaires et périscolaires pouvaient être gérés en direct et que Montrevel-en-Bresse finançait 50 % du SIVOM en ayant un tiers des voix.

Il donne la parole à Madame Christelle PERROUD, Adjointe aux affaires scolaires.

Celle-ci note qu'un des avantages de la reprise du personnel en direct est de permettre davantage de proximité avec les agents ainsi qu'avec les enfants et les familles.

Elle expose que les repas servis au restaurant scolaire sont fournis par un traiteur dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commandes commun entre la CA3B (centre de loisirs de Montrevel-en-Bresse) et les communes de Montrevel-en-Bresse, Jayat, Malafretaz et Bresse-Vallons (communes déléguées de Cras-sur-Reyssouze et Etrez). La convention de groupement de commandes arrive à terme en juillet 2021. Une nouvelle consultation est en cours.

Les principaux axes de travail quant à l'évolution des modalités de fourniture de repas dans les années à venir concernent l'évolution qualitative des repas dans une perspective de développement durable. Il a été proposé que les produits laitiers et le pain soient retirés du marché et qu'une livraison hebdomadaire soit faite par la coopérative laitière d'Etrez et que le pain soit fourni par le boulanger local.

Ce marché sera porté par la CA3B.

Actuellement Bourg-Traiteur livre les entrées, plats, laitages, desserts et le pain.

Monsieur le Maire expose qu'une réflexion sera ensuite engagée à plus long terme sur l'amélioration du restaurant scolaire et la production culinaire sur place, ce qui pourrait amener à des dépenses de fonctionnement supplémentaires, mais permettrait d'améliorer la qualité et de travailler sur les circuits-courts.

Madame Christelle PERROUD ajoute que le bâtiment est vieillissant, qu'il conviendrait de l'améliorer au niveau thermique, acoustique, ainsi qu'au niveau de la toiture. Elle précise qu'il s'agit du seul bâtiment, au niveau scolaire, qui n'ait pas bénéficié d'une rénovation.

En réponse aux questions de Madame Stéphanie LAURENCIN et de Monsieur Fabrice THOMASSON sur les effectifs scolaires, elle précise qu'actuellement 120 élèves sont inscrits à l'école primaire, 109 à l'école maternelle et 110 enfants fréquentent le restaurant scolaire.

S'agissant des salariés, ils ont dû être renforcés en raison du protocole sanitaire très strict.

En réponse à Monsieur Fabrice THOMASSON, Monsieur Vincent DECHELETTE ajoute que la Commune emploie 23 agents permanents ou sous contrat pour ses services administratifs, techniques, scolaires et périscolaires, dont plusieurs emplois à temps non complet.

2^{ème} axe : Amélioration du cadre de vie :

- Enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire expose que des études pour l'enfouissement des réseaux dans le quartier de Bel Air sont en cours. Il précise que le montant de 370k€ d'investissement indiqué dans la note de synthèse sera diminuée de 72k€ dans le cadre du vote du BP, la commune ayant eu confirmation dans la journée qu'elle n'avait pas à inscrire budgétairement la TVA sur cette opération, celle-ci étant portée et récupérée par le SIEA.

75k€ sont par ailleurs budgétés en fonctionnement pour la réalisation de cette opération.

Monsieur Christophe DESMARIS précise que ce point avait déjà été évoqué par l'ancienne mandature. L'arrivée de la fibre qui nécessiterait l'implantation de 15 poteaux dans ce quartier déjà très encombré soulève de nouveau cette problématique.

Une première estimation a été demandée au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Un chiffrage plus précis a été demandé pour finaliser l'étude. Il informe l'assemblée que du personnel du bureau d'études va passer échanger avec les habitants.

En parallèle des retours sont attendus pour l'éclairage de ce quartier, à savoir si les anciens mats peuvent être utilisés ou si le renouvellement doit être complet.

Monsieur Christophe DESMARIS indique enfin qu'un contact a été pris avec ENEDIS pour une étude en vue de l'enfouissement de la ligne moyenne tension sur le quartier, enfouissement non budgété pour l'heure.

Fabrice THOMASSON fait observer que les raccords en aérien font souvent l'objet d'une facture pour être enterrés. En conséquence, un réseau souterrain va être offert à certains habitants lorsque d'autres se font raccorder en payant.

- Nettoyage du domaine public

Monsieur le Maire poursuit sur la problématique du nettoyage public.

Il rappelle la décision prise en fin d'année 2020 de louer une balayeuse pour 16 000 euros, ce qui permet un service plus régulier.

Des actions sont envisagées afin d'améliorer la propreté des trottoirs et places. Les agents communaux interviennent, mais il constate qu'avec le passage important dans Montrevel-en-Bresse, les marchés, les déjections canines, ... des interventions plus fréquentes et des mesures de prévention seraient nécessaires. Un poste à temps partiel pour renforcer l'équipe actuelle serait nécessaire. 7000€ ont été budgétés pour ce faire.

Monsieur Fabrice THOMASSON fait remarquer qu'il n'y pas que les crottes de chiens et a notamment constaté la présence de sous-vêtements sur le Chemin de Ronde. Il propose le recrutement d'un service civique, moins onéreux.

Monsieur le Maire indique qu'il est assez favorable à l'embauche d'un jeune en service civique, mais pas pour des fonctions de nettoyage urbain. La règlementation prévoit que des missions d'intérêt général soient confiées aux jeunes, sans que la mission de service civique prenne la place d'un emploi permanent. Monsieur le Maire précise que le service civique doit permettre au jeune d'avancer dans la vie.

Madame Stéphanie LAURENCIN propose qu'un investissement soit fait au niveau du mobilier urbain, l'acquisition de poubelles et la mise à disposition de distributeurs de sacs pour ramasser les déjections canines.

Monsieur le Maire répond que le projet comporte ces possibilités.

- Travaux de voirie :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe DESMARIS, Adjoint aux travaux pour la présentation des travaux de voirie prévus en 2021.

Il expose que la commission voirie s'est réunie pour établir le programme 2021. Une trentaine de chantiers ont été ciblés.

Vingt et un ont été chiffrés pour un montant de 206K€. Sept ont été retenus pour un montant de 90 200€ (principalement sur des routes rurales : au niveau du Sougey, des routes du Reyssouzet et des Guyots), Un huitième chantier relatif aux trottoirs de la rue de l'Huppe est en attente : le reste de l'enveloppe s'élève à 15 400 euros, alors que les travaux s'élèvent à 31 000 euros.

Monsieur Christophe DESMARIS indique qu'un arbitrage pour la réalisation de ce dernier chantier sera pris. La priorité est souvent donnée à la voirie, mais il rappelle qu'il convient de veiller également à l'entretien des trottoirs, notamment celui-ci, très abîmé et emprunté par des scolaires, proche du collège et du centre-ville.

Il précise que l'objectif est à plus long terme d'établir une cartographie des routes communales afin de réaliser une programmation sur plusieurs années.

- Requalification du Centre-ville – Tranche ouest :

La reprise de l'avant-projet requalification du Centre-Ville tranche Ouest est budgétée à hauteur de 125k€ sur les restes à réaliser. Cette somme comprend :

- La fin de l'AVP de base et réalisation d'études complémentaires (58.5k€)
- La Maitrise d'œuvre poste AVP, budgétée sur un semestre (55k€)
- La rémunération de la SPL (11.5k€)

Monsieur le Maire indique que ce projet dépend de l'avancée des travaux de la Voie verte. Le projet de continuité de la Voie verte se fait en concertation avec la commune de Jayat, un point d'étape sera réalisé lors d'un prochain Conseil municipal.

- Aire de jeux :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Mathilde VERNET, Conseillère déléguée.

Elle explique que l'aire de jeux actuelle est vieillissante et que certaines structures sont obsolètes. La Commission a travaillé sur un projet tout en veillant à respecter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Deux prestataires ont été consultés. La société PROLUDIC a été retenue pour un budget estimé à 18 000 euros.

Elle présente le projet. Les travaux sont programmés en avril, les jeux sont en cours de fabrication.

Une communication sera faite via le site internet, le panneau lumineux, ainsi que par la presse locale. Le panneau d'affichage sera également repris avec de nouveaux pictogrammes.

Il est précisé que le temps d'implantation sera de 2 à 3 jours.

- Sécurité

Monsieur le Maire poursuit en expliquant qu'une enveloppe de 15 000 euros, dédiée aux opérations de sécurité est inscrite dans les propositions budgétaires, afin de permettre de faire face à différentes urgences.

Monsieur Christophe DESMARIS ajoute que des tests pour l'installation de chicane obligeant le ralentissement des véhicules sur la rue des Serves sont en cours. D'autres seront prochainement réalisés Route de Cuet (vers la caserne des pompiers) et après le bourg. Les données extraites du radar pédagogique révèlent une vitesse excessive.

Il observe que les coussins berlinois installés rue des Luyers contraignent à ralentir mais sont très bruyants lors du passage de poids lourds. D'autres aménagements vont être testés.

Il rappelle que s'agissant des routes départementales, si des modifications sont prévues, l'autorisation doit être demandée au Conseil Départemental et que lorsque la voie de roulement est neuve, aucune transformation ne peut être faite pendant cinq ans.

Monsieur le Maire souhaite que ce montant de 15 000 euros soit renouvelé chaque année, les questions de sécurité sur le domaine public étant constantes.

Monsieur Fabrice THOMASSON interroge l'écart de 278 K€ entre le document budgétaire remis au préalable du Conseil et la présentation.

Monsieur Vincent DECHELETTE indique que cette somme correspond principalement aux restes à réaliser.

Monsieur le Maire indique que la présentation par axes ne recouvre par l'intégralité des sommes, celles-ci étant présentées dans la note transmise en amont du Conseil municipal et dans la synthèse finale faite en séance. Un certain nombre de crédits fait en effet l'objet de sommes à réaliser. Il prend l'exemple de problématiques d'accessibilité.

3^{ème} axe : Attractivité par l'accès aux services :

- Services de santé

Monsieur le Maire expose que le cabinet Office santé spécialisé dans la construction et la promotion immobilière de maisons de santé a été mandaté. Il est chargé de sonder tous les professionnels de santé de la commune et de réaliser un diagnostic dans les trois mois sur les services de santé sur le territoire. Cette opération aura un coût de 7 800 euros.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil municipal de l'envoi d'un courrier à Monsieur le Président du Conseil départemental mentionnant l'intérêt majeur pour la commune d'obtenir un accord de principe pour la mise à disposition du tènement immobilier adjacent à l'actuelle maison médicale, tènement que quittera prochainement le centre d'exploitation départemental des routes ; la commune et le département ayant les mêmes objectifs en termes de la santé et de l'accompagnement social.

La commune est en attente de réponse.

Il précise qu'il s'agit pour la collectivité de donner « un coup de pouce ». Les médecins ne sont plus que 4. Le laboratoire d'analyses médicales cherche également un emplacement. La commune ne portera pas l'investissement. En revanche, l'implantation concerne le territoire et l'intervention de la commune peut faciliter les choses.

Monsieur le Maire rappelle que cette hypothèse s'ajoute à celle du précédent mandat, retenue près de l'EHPAD.

Plusieurs possibilités existent. La maison médicale a permis que Montrevel-en-Bresse joue son rôle de centralité sur les questions médicales. La situation des communes voisines de Foissiat et Saint-Julien-sur-Reyssouze montrent l'urgence.

Le résultat de ce diagnostic sera présenté à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

- Centre Communal d'Action Sociale :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise ROUX.

Une réévaluation de la subvention annuelle versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est sollicitée afin d'atteindre l'équilibre budgétaire et permettre d'augmenter la valeur du repas et/ou du colis aux personnes de 75 ans et plus. La subvention passerait de 1 700 à 2 500 euros.

- Maison de la solidarité :

Monsieur le Maire explique que les points accueil solidarité du Département ont disparu, notamment à Montrevel-en-Bresse. Le choix a été fait de réaménager les locaux laissés par le conseil départemental en restant dans le domaine de la solidarité et de la vie associative.

Monsieur Philippe CHAMPANAY et Madame Françoise ROUX présentent le projet d'aménagement intérieur. Une partie sera aménagée afin d'accueillir l'antenne locale de la Croix-Rouge. Quatre pièces pourraient servir de rangement pour l'alimentaire, le stockage de vêtements. Une salle serait utilisée pour la distribution de produits alimentaires 2 fois par mois.

L'autre partie est composée de salles (notamment une de 90 m²) et d'une cuisine qui pourraient être mutualisées avec d'autres associations, notamment le club Rencontre et Loisirs, les Logomaques, l'Atelier Pénélope, avec des entrées sur l'arrière. Le GEM Tendre la main profitera également de ces locaux sans qu'ils ne remplacent les locaux actuels.

Le montant inscrit au Budget Primitif s'élève à 100 000 euros. L'aménagement sera réalisé par des artisans locaux.

Monsieur Fabrice THOMASSON demande si les accès actuels vont être supprimés.

Monsieur le Maire lui répond qu'ils seront maintenus mais que l'accès principal se fera par le square.

Madame Stéphanie LAURENCIN demande si l'accès pour la Croix-rouge pourra se faire par camion et si la location de ces salles est envisagée.

L'accès par camion sera possible. Les plots existants seront maintenus mais seront amovibles.

La grande salle pourrait éventuellement être louée. Cependant, s'agissant de locaux en centre-ville, il faudra veiller aux nuisances sonores.

Madame Stéphanie LAURENCIN se demande s'il s'agit d'une nouvelle maison des associations.

Monsieur le Maire lui répond par la négative. Aucune salle ne permet d'accueillir l'atelier de peinture Bleu mandarine ni les arts martiaux.

Monsieur Philippe CHAMPANAY précise que l'association les Semelles Fumantes va être relogée à la Maison des Remparts.

Madame Françoise ROUX observe que ces locaux sont bien adaptés pour le club Rencontre et Loisirs, un rez-de-jardin, avec un square en centre-ville.

Madame Stéphanie LAURENCIN confirme qu'il s'agit d'un bel espace qui va pouvoir vivre.

4^{ème} axe : Actions en faveur du développement durable :

Monsieur le Maire présente différentes actions engagées en 2021 en faveur du développement durable.

Un schéma directeur cyclable est en cours de réalisation. Un cabinet associé avec la SPL In Terra travaille sur ce schéma qui permettra à la commune de se projeter sur les perspectives de mobilités douces pour les dix ans à venir (Budget : 10 500 euros).

Afin de limiter la pollution des cours d'eau et sols, une réflexion est engagée pour la création d'un lieu de stockage intermédiaire des déchets verts et déchets de nettoyage en vue de leur valorisation pour un coût de 50 000 euros, à proximité des services techniques avec l'aménagement d'un quai de stockage temporaire de bennes déchets verts et voirie. Monsieur le Maire plaide l'exemplarité à ce sujet.

Monsieur le Maire sollicite les membres de l'assemblée sur les éventuels retours qu'ils ont eus sur les prestations effectuées à l'aide de la nouvelle balayeuse.

Monsieur Fabrice THOMASSON demande si ce matériel dispose d'un aspirateur manuel sur le côté afin d'aspirer les déchets sur le trottoir en même temps que le balayage de la voirie.

La question sera posée aux utilisateurs.

Plusieurs élus s'accordent à reconnaître que l'avantage de ce type d'engin léger est sa maniabilité. Il est possible de passer sur les trottoirs, même en dévers.

Monsieur Christophe DESMARIS explique la perspective d'évolution de la partition du budget plantation afin de favoriser les plantations durables (massifs, vivaces...), plantations qui seront priorisées sur les fleurs annuelles afin de limiter l'arrosage et l'entretien.

Synthèse BP21

Monsieur le Maire réalise la synthèse des propositions d'inscription en fonctionnement, avec un budget fortement impacté par la réintégration des compétences de l'ex-SIVOM, une part de masse salariale sur le budget global de 48.53%, une épargne brute conséquente (289k€).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent DECHELETTE afin qu'il apporte des précisions techniques sur les crédits ouverts en dépenses imprévues. Ce dernier explique que le législateur a autorisé l'inscription de sommes en fonctionnement et investissement au titre de dépenses imprévues. Ces sommes peuvent être utilisées en cas de besoins non prévus par la municipalité. Elle en rend compte au Conseil municipal suivant. Ce mécanisme permet une plus grande souplesse et réactivité tout en maintenant l'information au Conseil municipal. Il est proposé d'inscrire 25 000€ en fonctionnement et 25 000€ en investissement au titre des dépenses imprévues.

Monsieur le Maire précise enfin la perspective de renégociation d'emprunts.

En investissement, Monsieur le Maire indique qu'en vertu du principe de prudence et faute de notification de subventions, aucune subvention d'investissement n'a été inscrite en recette, bien que des recherches de subventions soient en cours.

Il propose au vote un budget de fonctionnement à l'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 2 492 663€ et un budget d'investissement en suréquilibre (1 229 907€ de dépenses, 2 113 857€ de recettes).

Madame Stéphanie LAURENCIN demande si l'augmentation des charges de personnel et autres charges de gestion est liée à la crise.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des charges relatives à l'intégration du personnel du SIVOM.

Madame Stéphanie LAURENCIN observe que la dissolution du SIVOM a été présentée comme excédentaire.

Monsieur le Maire indique que bien que la dissolution soit excédentaire au global, il est nécessaire dans le budget 2021 d'inscrire certaines dépenses et recettes en hausse, et d'autres en baisse.

Après cette présentation du budget primitif, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur celui-ci :

	Dépenses	Recettes
En section de fonctionnement	2 492 663 €	2 492 663 €
En section d'investissement	1 229 907 €	2 113 857 €

Le Conseil municipal approuve par 15 voix pour et 3 abstentions (Madame Mireille GROSSELIN, Madame Stéphanie LAURENCIN, Monsieur Fabrice THOMASSON) le budget primitif 2021, tel que présenté.

5. Subvention aux associations

Rapporteur : Monsieur Philippe CHAMPANAY

Monsieur Philippe CHAMPANAY remercie les associations et les assure du soutien du Conseil municipal, dans ce contexte de crise sanitaire qui a porté un coup d'arrêt à leurs activités.

Il fait part des propositions de subventions aux associations, comme suit :

Association	Subvention proposée 2021
Amicale Sapeurs-Pompiers	3 100,00 €
Chorale « La Molégia »	400,00 €
Amicale Anciens Combattants	100,00 €
Comité Cycliste (CCMB)	1 300,00 €
Infini Danse Montrevel	800,00 €
Ligue contre le cancer	250,00 €
Pâte à Trac	2 000,00 €
Amicale des Résidents du Pré	2 300,00 €
Association syndicale du Carouge levant	450,00 €
ECOTONIC	1 700,00 €
Tremplin	1 200,00 €
APAJH	100,00 €
A.D.A.P.E.I.	210,00 €
A.D.I.L.	170,00 €
Association Mémoire de la Résistance et des Maquis de l'Ain et du Haut-Jura	50,00 €
Restos du Cœur	230,00 €
Banque Alimentaire	230,00 €
Bresse Gourmande	1 000,00 €
CCAS	2 500,00 €

Il présente les évolutions par rapport aux subventions attribuées en 2020 et en explique les motifs :

- Les subventions à l'amicale des sapeurs-pompiers et à ECOTONIC sont maintenues, bien qu'ils n'aient pas pu programmer leurs activités habituelles, les premiers afin de compenser leur perte de ressources, liée à la baisse de vente de calendriers, les seconds afin de soutenir le commerce local.
- La subvention allouée au Comité Cycliste avait été diminuée en 2020 du fait qu'une de leurs deux courses n'avait pas pu avoir lieu en juin. Deux courses seront à nouveau organisées cette année, soit en juin et août, ou à défaut les deux en août.
- La subvention de l'Amicale des résidents du Pré est en baisse de 200 euros, à leur demande, en raison d'un fort excédent.
- La subvention à Tremplin est liée à la convention sur le logement d'urgence.
- La demande des Amis du Sougey devrait être déposée prochainement.

Monsieur Philippe CHAMPANAY fait remarquer que plusieurs associations n'ont pas sollicité de subventions cette année : la Croix-rouge, en raison de l'aménagement de locaux par la commune à la maison de la solidarité, l'union musicale et ABCDE, en raison de l'interruption de leur activité.

Le montant des subventions proposées s'élève à 13 600 € pour les associations dites « locales », contre 18 250 en 2020. Pour les associations dites « départementales », le montant des subventions proposées s'élève à 1 990 €, identique à 2020. A ces montants s'ajoute au bénéfice du CCAS une subvention de 2 500 €, contre 1 700 € en 2020, soit un montant global de subventions 18 090 €, contre 21 940 € en 2020.

Monsieur Philippe CHAMPANAY propose toutefois que les mêmes crédits qu'en 2020, soit 25 000 euros, soient ouverts au Budget, afin d'anticiper d'éventuelles demandes exceptionnelles en cours d'année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions telles que proposées.

6. Convention de groupement de commande restauration scolaire

Madame Christelle PERROUD rappelle les éléments de la convention, dans la droite ligne de la présentation réalisée plus tôt dans le cadre du vote du budget primitif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de groupement de commandes pour la livraison de repas en liaison chaude destinés à la restauration des enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de Bresse Vallons, Jayat, Malafretaz et Montrevel-en-Bresse ainsi que le Centre de loisirs intercommunal situé à Montrevel-en-Bresse et autorise le maire à signer la convention.

7. Services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire : chèques CESU, paiement en ligne et plateau-repas dans le cadre d'un PAI

Madame Christelle PERROUD indique que suite à la dissolution du SIVOM Jayat-Malafretaz-Montrevel-en-Bresse, les trois communes membres ont repris la gestion des services scolaires et périscolaires les concernant.

Afin de maintenir la diversification des moyens de paiement autorisé auparavant par le SIVOM, il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider :

- La possibilité pour les familles de payer l'accueil périscolaire *via* les Chèques emploi service universels (CESU). Pour ce faire la commune doit s'affilier au CRCESU (Centre de remboursement du Chèque emploi service universel), au même titre que l'était le SIVOM avant sa dissolution,
- L'accès au service Payfip, *via* la signature de la *Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales* avec la Direction générale des finances publiques, permettant pour les familles le paiement en ligne des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, au même titre que l'autorisait le SIVOM avant sa dissolution.

Protocole repas et gratuité du temps de surveillance :

Madame Christelle PERROUD expose la situation d'un enfant diabétique ayant des contraintes alimentaires spécifiques ne peut rentrer à son domicile, le midi. Le traiteur ne fournit pas de repas adapté. Les parents fournissent le repas selon un protocole défini.

L'enfant bénéficie d'un accueil et d'une surveillance durant la pause méridienne.

La gratuité du temps de surveillance méridien est sollicitée pour des enfants contraints, pour des raisons médicales et dans le cadre d'un PAI (Projet d'accueil individualisé), d'amener un plateau-repas de leur domicile.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le conseil accepte cette proposition, à l'unanimité.

8. Convention de partenariat avec l'Institut d'Enfants Seillon

Madame Françoise ROUX expose que le « Le Pass-Age » est un dispositif de l'Institut d'enfants Seillon qui a pour mission d'accueillir des jeunes de 13 à 21 ans bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance et faisant face à des difficultés pour construire leur projet scolaire ou professionnel. Les locaux sont situés au 16 rue des Remparts à Montrevel-en-Bresse.

Un partenariat est proposé afin d'accueillir sur des chantiers éducatifs des jeunes accompagnés en permanence de leur éducateur.

Deux jeunes pourraient être accueillis (une fille de 17 ans et demi et un garçon de 14 ans et demi) sur des chantiers de peinture, de création de massifs, en alternance, selon la météo pendant deux jours par semaine sur deux mois. Elle précise que ces jeunes ne seront pas rémunérés, qu'ils sont autonomes au niveau de leur déplacement et de leurs repas. Leur statut permet des dérogations sur le travail des mineurs.

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du projet de convention adressé aux conseillers municipaux qui précise les modalités d'accueil et les responsabilités de chacun.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise le maire à signer les documents nécessaires à ce partenariat et à l'accueil des jeunes.

9. Rapport d'activité 2019 de la SEMCODA

La Commune de Montrevel-en-Bresse possède 540 actions de la SEMCODA

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte* ».

Monsieur le Maire indique que depuis 2011, la mise en service de logements a baissé, le gel des loyers entre 2015 et 2017 ayant notamment fortement amputé les marges des bailleurs sociaux. Dans cette situation, des ventes exceptionnelles ont eu lieu afin de compenser des déficits et restructurer cette société d'économie mixte.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport d'activité 2019 de la SEMCODA.

10. Rapport Chambre Régionale des Comptes

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse au cours des exercices 2012 à 2018.

Dans le cadre de l'examen de la gestion de la CA3B exercices 2012 à 2018, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté d'agglomération pour être communiquées à son assemblée délibérante.

En application de la réglementation des juridictions financières de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ces observations définitives doivent être présentées au plus proche Conseil municipal des communes-membres de l'EPCI et donner lieu à un débat.

Monsieur le Maire juge le constat un peu dur. La difficulté provenait de la différence de niveaux entre les différentes intercommunalités.

Monsieur Jean-Pierre ROCHE, conseiller communautaire, accorde qu'il existe quelques points de fragilité. Il précise néanmoins qu'il s'agissait de la fusion la plus importante du Département : 74 communes, 7 intercommunalités. Il n'était pas possible d'élaborer un projet de territoire immédiatement.

Des améliorations sont en cours. Un contrôle de gestion en interne se met en place en musclant les services, étant entendu qu'il est toujours difficile pour les politiques de trouver le bon équilibre entre offres de services et dépenses publiques.

Il souligne que ce rapport comporte 89 pages. Le rapport provisoire en comprenait 300.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

II. Aménagement – Equipement

1. Prémption d'un tènement immobilier – Approbation des conventions de portage foncier et de mise à disposition à intervenir avec l'EPF

Monsieur le Maire rappelle qu'il a délégué au Directeur de l'Etablissement Public Foncier (EPF) son exercice du droit de prémption relatif à la parcelle AD 270 d'une surface de 319m², sise au 13, rue de la gare, en vue de son acquisition.

Lorsque la Maison des associations, vétuste, sera libre et toute occupation, un projet immobilier à définir sera engagé sur le tènement.

Cette acquisition est portée par l'EPF, foncier local, pour un montant de 80 000€ HT.

La convention de portage foncier mentionne que la Ville s'engage à racheter ou faire racheter la parcelle par versement d'annuités constantes sur 8 ans, intégrant notamment le prix d'acquisition, les frais de notaires et les frais de portage correspondant à 1,50%HT l'an du capital restant dû.

Le Conseil municipal approuve les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus et autorise le maire à signer les actes et conventions nécessaires par 17 voix pour et une abstention (Philippe CHAMPANAY)

Madame Stéphanie Laurencin s'interroge sur la possibilité pour la commune de disposer de ce bien, avant les 8 ans mentionnés dans la convention.

Monsieur le Maire lui répond que la commune peut intervenir à tout moment.

Toutefois, entre temps, il sera nécessaire d'acquérir le tènement entre la maison de la solidarité et ce bien. La question principale reste le relogement des associations, notamment les arts martiaux qui ont besoin d'une grande salle. La commune ne dispose pas de locaux de ce type.

Aucune extension du gymnase n'est prévue pour l'instant, mais Monsieur le Maire indique qu'il invitera la CA3B à s'emparer de cette problématique. Les adhérents proviennent en effet également d'autres communes. Cette salle est également utilisée par les élèves du collège

Monsieur Jean-Pierre ROCHE, conseiller communautaire reconnaît qu'il s'agit d'un sujet intercommunal. En revanche, l'équipement n'est pas communautaire. Il conviendrait que la CA3B apporte un concours financier avec d'autres collectivités (notamment les communes voisines). Il est effectivement anormal qu'un tel investissement soit à la seule charge de la commune de Montrevel-en-Bresse, même si la centralité est évidente.

III. Relevé des décisions de l'intercommunalité concernant la commune

1. Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Monsieur Jean-Pierre ROCHE, conseiller communautaire, fait part des chantiers en cours menés par la CA3B, sur le secteur.

La Gendarmerie continue à se construire et va laisser un bâtiment à reconvertir.

La requalification de la Base de Loisirs avance. Des chantiers sur toute la surface du camping depuis le bord de route jusque vers la plage vont être menés à partir de septembre.

Des équipements sont à construire avant la saison prochaine.

La SAEM Les Rives a repris de l'activité. Elle va retrouver, lorsque les conditions sanitaires le permettront une activité normale. En attendant une plateforme de click and collect fonctionne.

Un agrandissement du Centre Culturel Louis Jannel avec des fonctions supplémentaires, est prévu.

Au Sougey, le départ d'Aloïs Gury, en liquidation judiciaire, est programmé. Il conviendra de trouver son successeur pour conserver sur ce site un élevage de volaille de Bresse

Cet élevage voulu par l'ex-Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse pour servir de modèle d'installation et donner envie à d'autres de s'installer en volaille de Bresse et à des fins pédagogiques et touristiques doit perdurer.

Le prochain spectacle racontera la saga d'une famille en Bresse dans la continuité de ce qu'a écrit Rose Vincent.

Les Amis du Sougey demandent à ce que la CA3B intervienne dans la réhabilitation de l'étable pour en faire un patrimoine à vocation culturelle et touristique.

La politique de collecte et traitement des ordures ménagères est en évolution avec un taux de la taxe de collecte et la réorientation de traitement vers plus de valorisation au détriment de l'enterré.

Monsieur Jean-Pierre ROCHE indique que nombre de ces sujets ont été initiés par l'ex-CCMB et sont progressivement repris et réalisés par la CA3B.

Monsieur le Maire mentionne par ailleurs les pistes de travail vers plus de déconcentration dans la gestion notamment des équipements.

Regrettant que la commune nouvelle n'ait pu aboutir, il indique que ces perspectives représentent des défis intéressants qu'il faudra porter un jour avec d'autres communes.

Madame Stéphanie LAURENCIN demande si d'autres projets comme celui de la Maison de la santé vont être découverts dans la presse ou si celui-ci est le seul pour lequel les conseillers municipaux n'ont pas été informés.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un nouveau sujet. Ce projet avait déjà été débattu lors du précédent mandat. De nouvelles possibilités sont recherchées en complément.

Le fait que le centre routier se libère a obligé l'exécutif à agir rapidement et prendre contact avec le Centre Départemental de l'Ain.

Il ajoute que l'action communale ne peut pas s'arrêter quand s'arrête la séance de Conseil municipal. Le Conseil municipal est consulté chaque fois qu'il le faut.

Monsieur Fabrice THOMASSON demande qui sont les propriétaires de la maison médicale.

Monsieur Jean-Jacques CHAVANNE précise qu'elle appartient à trois entités privés : des kinésithérapeutes, des médecins et des dentistes.

Monsieur le Maire assure à nouveau que la collectivité doit impulser et favoriser son renouvellement mais qu'elle ne portera pas l'investissement immobilier.

Monsieur Fabrice THOMASSON fait part des bruits qui courent au sujet d'un déménagement du centre de tri de la Poste vers la clé des chants.

Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement été informé de ce transfert ; la commune étant propriétaire de l'actuel centre de tri, mais n'est pas à la manœuvre. Il doit rencontrer des représentants de la Poste prochainement.

Monsieur Fabrice THOMASSON s'inquiète de la perte de location.

Monsieur le Maire convient qu'il y aura une perte de location mais le montant est peu élevé.

En lien avec la Poste, il informe les membres du conseil qu'un premier contact a été pris pour la constitution d'un dossier Maisons France Services. Ce dispositif permet de simplifier la relation des usagers aux services public en regroupant dans un même lieu, différents partenaires qui souhaitent conserver une place dans les territoires ruraux. D'autres communes sont candidates : Polliat, Attignat, Bresse-Vallons. Il s'agit d'un sujet encore à développer.

Monsieur le Maire indique que la prochaine séance du Conseil municipal aura vraisemblablement lieu fin mai.

La séance est levée à 20 h 50.